DELIBERATION N° 24

Gestion des ruchers de la Ville de Dieppe
Convention de partenariat avec un apiculteur
Adhésion au Syndicat Apicole et au Groupement de défense sanitaire

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents :34
Nombre de votants :39

LE 22 JANVIER DEUX MILLE QUATORZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 15 janvier 2014 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry (de la question n°1 à la question n°6), Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme RIDEL Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (de la question n°6 à la question n°70), Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, M. PAJOT Mickaël (de la question n°1 à la question n°15), Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : M. LEVASSEUR Thierry (de la question n°7 à la question n°70), Mme LEGRAND Vérane, Mme COTTARD Françoise, M. BOUDIER Jacques (de la question n°1 à la question n°5), Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël (de la question n°16 à la question n°70).

Pouvoirs ont été donnés par : M. LEVASSEUR Thierry à M. LAPENA Christian (de la question n°7 à la question n°70), Mme LEGRAND Vérane à Mme EMO Céline, Mme COTTARD Françoise à M. BREBION Bernard, M. BOUDIER Jacques à M. JUMEL Sébastien (de la question n°1 à la question n°5), Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric, M. PAJOT Mickaël à M. DUTHUIT Michel (de la question n°16 à la question n°70).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

…/…

M. Jacques BOUDIER, Conseiller Municipal Délégué, expose que la Municipalité souhaite poursuivre la mise en place de ruches sur son territoire, dans le double but de lutter contre la disparition des abeilles et de sensibiliser les enfants de la ville à la biodiversité, à travers la production de miel dieppois et d'interventions dans des écoles.

Après avoir implanté quatre ruches sur deux sites en 2013, il est proposé d'installer trois nouvelles ruches en 2014 : deux à l'école Jacques-Prévert (Neuville), et une à la médiathèque Jean-Renoir.

M. Daniel HAMEL, apiculteur membre du Syndicat Apicole de Haute-Normandie, apporte depuis le printemps 2013 son savoir-faire pour la mise en place et le suivi des ruches, ainsi que pour l'organisation de sessions de sensibilisation des écoliers des établissements les plus proches des sites d'installation des ruches. Il convient donc de reconduire un conventionnement.

Toutefois, afin de garantir à la collectivité la maîtrise technique du dossier et lui permettre de disposer de suffisamment de ressources pour assurer les sensibilisations dans les écoles, trois agents du service "Espaces verts" de la Ville de Dieppe suivront une formation pendant la saison hivernale.

Afin d'assurer le suivi sanitaire des ruchers, la Ville de Dieppe se propose par ailleurs d'adhérer au Groupement de défense sanitaire des abeilles de Seine-Maritime, ainsi qu'au Syndicat Apicole de Haute-Normandie.

Vu :

- les articles L211-6 à L211-9 du Code rural et de la pêche maritime,

- l'arrêté préfectoral du 9 juin 1958,

Considérant :

- l'intérêt de ce partenariat permettant à la Ville de contribuer concrètement à la biodiversité sur son territoire tout en assurant une large sensibilisation des écoliers dieppois,

- les avis des commissions n° 3 du 13 janvier 2014 et n° 4 du 14 janvier 2014,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser :

- la signature de la convention de partenariat 2014 à intervenir avec M. Daniel HAMEL, apiculteur et le versement d'un forfait annuel de 800 € en contrepartie de l'assistance apportée,

- l'adhésion de la Ville de Dieppe au Syndicat Apicole de Haute-Normandie ainsi qu'au Groupement de défense sanitaire des abeilles de Seine-Maritime,

- la signature de la déclaration de détention et d'emplacement de ruches (Cerfa 13995*01).

☞ **Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité, les propositions ci-dessus.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale

Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée

Réception en Sous-Préfecture :

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire